



Baccalauréat Général Scientifique

Écologie, Agronomie et Territoires

Objectif

Ce Baccalauréat Scientifique de l'enseignement agricole propose une formation scientifique équilibrée avec la biologie et l'écologie comme matières dominantes ainsi qu'une spécialité centrée sur l'agronomie et le développement durable des territoires.

Il réclame une rigueur scientifique suffisante, un sens de l'organisation, et un effort dans le travail personnel qui doit être régulier et soutenu. Il s'appuie sur le développement de l'esprit scientifique de l'élève.

Conditions d'admission

Après une Seconde Générale et Technologique, avec un avis favorable du conseil de classe pour une Première S.

L'admission s'effectue après un examen du dossier scolaire et un entretien avec le candidat et sa famille.

Déroulement des études

En tant qu'établissement sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, un enseignement spécifique est proposé en classe de Première et Terminale, ainsi qu'un enseignement de spécialité en Terminale : "Écologie, Agronomie et Territoires"

Cet enseignement s'articule autour de 3 thèmes reflétant des questionnements scientifiques et sociétaux actuels en s'appuyant sur de larges secteurs d'activité professionnelle :

- Les ressources et leurs utilisations
- La durabilité des systèmes vivants
- La biodiversité, du gène à l'écosystème

Les objectifs sont principalement de contribuer à la construction d'une culture scientifique commune, de participer à la formation de l'esprit critique ainsi qu'à l'éducation citoyenne et de se préparer aux études supérieures.

Les Travaux Pratiques Encadrés : mise en œuvre pédagogique en classe de Première S

Les TPE sont un enseignement obligatoire inclus dans l'enseignement spécifique "Écologie, Agronomie et Territoires". Ils sont pris en compte au baccalauréat au titre d'une épreuve obligatoire anticipée orale de 30 mn.

L'enseignement de spécialité est évalué lors d'une épreuve orale au Baccalauréat de 30 mn (Coef. 2).

Tous les autres enseignements sont ceux du bac S qui relève de l'Education Nationale, avec des évaluations communes.

Cette filière propose, comme en seconde, de l'accompagnement personnalisé, des stages de remise à niveau et du tutorat, pour guider les élèves tout au long de leur parcours de formation et d'orientation.

Le diplôme

Diplôme du Baccalauréat Général de la série scientifique (S) délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Débouchés

Ce diplôme ouvre la porte aux formations universitaires et aux écoles d'ingénieurs. A Sandar il permet une poursuite d'études en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau, Agronomie Productions Végétales ou Technico-Commercial en Produits Alimentaires et Boissons.



Enseignement	Horaires hebdomadaires	
	Première S	Terminale S
Français	4 h	-
Histoire-géographie	4 h	-
LV1 et LV2	4h30	4 h
EPS	2 h	2 h
Éducation Civique Juridique et Sociale	0h30	0h30
Philosophie	-	3 h
Mathématiques	4 h	6 h
Physique Chimie	3 h	5 h
Écologie, Agronomie, Territoires	6 h	5h30
Écologie, Agronomie, Territoires (spécialité)	-	2h00
Accompagnement Personnalisé	2 h	2 h
Vie de Classe	10 h (horaire annuel)	10 h (horaire annuel)
TOTAL	30 h	30 h
Option		
Hippologie-Équitation	3 h	3 h